**Discussion convoquée par Sécurité publique Canada**

**Dans le processus d’élaboration d’un cadre de travail pour la prévention de la récidive**

**Résumé des propos échangés le 29 novembre 2021**

**Projet**

**Participants** (incomplet)

* Mmes Claudia Zuccolo et Louise Marchildon, de la Sécurité publique du Canada (SP)
* Michael Taylor et Hugh Kirkegaard, Aumôniers régionaux, du Service correctionnel du Canada (SCC)
* Brian Hawes, Rhonda Britton, Wayne Varley, Barry Wood, Dan O’Hara, Terry Richardson et Louise Blain, du Comité interconfessionnel de l’Aumônerie du SCC (CIA)
* Claudia?..., Bonnie?...

***Ce résumé est un projet qui peut être complété et amendé par les personnes présentes lors de cet échange du 29 novembre 2021.***

**Introduction**

Sécurité publique Canada a mené récemment une vaste enquête comprenant une exploration des données probantes, une étude internationale des façons de faire et une série de consultations auprès d’une diversité d’intervenants, privilégiant une approche inclusive et favorisant la collaboration. La discussion dont il est question ici faisait partie de ce processus.

Les participants ont reçu au préalable un guide de discussion informatif qui proposait des questions regroupées en sept thèmes concernant les facteurs, idées, stratégies ou initiatives susceptibles de réduire la récidive chez les délinquants, en tenant compte du principe que cet objectif exige de « travailler ensemble » pour y arriver.

Le concept de récidive peut être considéré dans une perspective étroite ou plus vaste. En bref, la récidive est définie comme une condamnation reçue à la suite de nouvelles actions commises par le délinquant et ayant fait l’objet de poursuites au criminel. Ces nouvelles actions criminelles peuvent être de tout ordre.

Pour ce qui est des programmes élaborés pour les autochtones, la réinsertion est habituellement reconnue comme un succès, même s’il y a récidive, tant que le délinquant continue de participer au programme. On parle ici de réduction des méfaits, à la suite de longues histoires de pauvreté, de dépendance aux substances, de risque élevé de récidive et d’un cercle de libérations et de retours en prison.

Six mois après la discussion du 29 novembre 2021, soit en juin 2022, la Sécurité publique a diffusé son cadre de travail envisagé pour l’avenir.

Nous tentons ici de résumer les points saillants des propos échangés durant trois heures, le 29 novembre 2021. Plusieurs participants ont noté qu’au lieu du terme « réhabilitation », ils préfèrent utiliser plutôt insertion, intégration, réinsertion, réintégration. Ces termes seront donc retenus dans ce résumé.

**Thème 1 : Questions générales**

D’entrée de jeu, le programme **COSA** a été mentionné, les recherches ayant démontré une baisse progressive de la récidive chez les délinquants ayant bénéficié de ce programme communautaire. Il est aussitôt suggéré, comme fait dans le passé à plusieurs reprises, de l’offrir à un plus grand nombre de personnes réintégrant leur communauté.

Il est aussi suggéré à la SP d’explorer les bénéfices et le potentiel d’autres programmes : **Friends of Dismas** et **Nouveau Départ** sont mentionnés comme exemples.

* **Structures sociétales défavorables**
  1. Il est reconnu qu’une personne en libération conditionnelle peut avoir un processus souvent désorganisé et revenir à l’incarcération pour toutes sortes de raisons excluant une récidive criminelle. Certains suggèrent que ce processus pourrait être assoupli et peut-être mieux soutenu, soit par le SCC, soit par un partenariat entre le SCC, la SP et des citoyens formés pour faciliter le retour du délinquant dans la société.
  2. Le refus de beaucoup d’employeurs de considérer la candidature d’un ex-délinquant, à cause de préjugés défavorables à son égard, sans considérer d’autres facteurs de réussite demeure un facteur de discrimination systémique qui perdure.
  3. Le processus de réinsertion sociale est unique à chaque personne. Chaque personne a besoin d’un soutien adapté à ses besoins particuliers.
* **Facteurs à considérer pour déterminer les objectifs fédéraux de réduction de la récidive**
  1. La résistance des citoyens à accueillir des ex-délinquants dans leur voisinage;
  2. La résistance des employeurs à donner à l’ex-délinquant une chance de devenir un citoyen qui contribue à l’économie du pays et au développement de ressources communautaires dans son milieu de vie.
* **Comment favoriser la réduction de la récidive en tenant compte des particularités de chaque personne à accueillir : femmes, autochtones, personne appartenant à des minorités visibles, 2SLGBTQ+, et autres individus marginalisés**

1. Il est suggéré de créer ou utiliser un centre communautaire déjà existant pour abriter un programme d’insertion avec les nouveaux arrivants dans chaque communauté. Les personnes ayant été incarcérées sont celles qui ont le plus besoin d’aide. Un groupe pourrait aider ces personnes dans leur intégration, sous la supervision d’un directeur de programme. On parle ici d’une sorte de parrainage, par plusieurs intervenants. Celui-ci pourrait inclure une forme de mentorat pour la recherche d’un logement, d’un emploi, de loisirs, et l’orientation vers des ressources communautaires pour les vêtements, les meubles, le comptoir alimentaire, etc.
2. Il est possible que différents programmes visant différents groupes puissent mieux répondre aux besoins spécifiques de chaque individu. Quand les besoins ne sont pas comblés, la récidive augmente.
3. Le gouvernement pourrait travailler de concert avec des partenaires en éducation et sur le marché du travail, pour faire un travail de sensibilisation concernant la responsabilité de la communauté dans la réinsertion sociale des ex-délinquants et contrer toute discrimination systémique.
4. Une campagne de sensibilisation du grand public serait de mise : la contribution des médias est un facteur déterminant dans le changement des mentalités.
5. Le gouvernement pourrait soutenir les écoles et employeurs disposés à faire leur part pour favoriser la réinsertion sociale de personnes qui veulent avoir une vie honnête, fonder une famille, développer des compétences : par exemple, instaurer un partenariat avec des entreprises bien établies qui seraient d’accord pour engager quelques ex-délinquants, et peut-être même leur fournir un logement et un emploi avec formation, durant leur période d’adaptation à leur nouvelle vie.
6. Les communautés de foi ne peuvent initier de tels programmes mais pourraient assurer une présence, un accompagnement dans la communauté aux personnes choisies pour ces stages rémunérés.
7. Certains ex-délinquants voudront être plus autonomes et pourraient bénéficier d’un soutien semblable à celui des **Cercles de soutien et de responsabilité (COSAS).**  Ces groupes permettent à la personne libérée de rencontrer des citoyens qui s’intéressent à son intégration, font preuve d’une écoute empathique et peuvent lui apporter des informations et des suggestions utiles pour la prise en charge de sa nouvelle vie.

**Thème 2 : Questions relatives à l’évaluation des risques**

* **Le risque évalué en établissement**

**a.** Les participants se disent d’avis que l’évaluation du risque de récidive réalisée en établissement semble valide.

**b.** Les personnes autochtones et celles qui appartiennent à des minorités visibles semblent être considérées à plus haut risque de récidive.

* **Qualités recherchées pour les instruments et procédures d’évaluation des risques**
  1. Les instruments et procédures rapportés dans les recherches doivent être révisés régulièrement et qui démontré qu’ils recueillent des données probantes;
  2. Plusieurs instruments et procédures doivent être employés pour valider les résultats de l’évaluation;
  3. Les instruments et procédures doivent répertorier tant les capacités et les qualités que les faiblesses de la personne dont on évalue les risques de récidive;
  4. Les ressources gouvernementales et communautaires disponibles pour répondre aux besoins de la personne doivent être considérées pour cette évaluation du risque. En effet, trouver des ressources adaptées à la personne et à son projet de vie réduit sensiblement le risque de récidive. Par exemple, faire en sorte que les personnes à plus haut risque reçoivent plus de soutien pour préparer leur libération, plus d’aide dès leur sortie dans la communauté et ce, tant qu’ils en ont besoin.
* **Pratiques qui soutiennent** **une bonne mise en place des instruments d’évaluation des risques et des besoins**

**a. C**ontinuer d’évaluer le risque durant la réinsertion dans la communauté. Plusieurs ressources communautaires tiennent compte de cette nécessité, ce qui diminue le risque en permettant d’adapter les services offerts de façon continue durant la réintégration. **EXEMPLES DE RESSOURCES:**

* + - MAP, à Ottawa: ce programme offre un mentorat, des soins après la libération et une présence auprès de la personne
    - John Howard Society
    - Elizabeth Fry
    - COSA
    - Organisation à Toronto pour les personnes noires
    - Communauté noire à Halifax offrant des projets de réintégration pour les ex-délinquants.
    - Projets de réinsertion sociale de groupes communautaires (PRSGC) : Faith community reintegration projects (FCRP) - financés par le Service correctionnel
    - Programmes de justice réparatrice qui permettent à la victime et au délinquant de se réconcilier; ces programmes s’inspirent des traditions autochtones de réconciliation et de guérison. Ils ont commencé dans les prisons, sont très efficaces et sont maintenant offerts aussi dans des ressources communautaires.
    - The Mustard Seed, à Calgary, qui offre un logement aux personnes atteintes de troubles mentaux : plusieurs personnes affectées par le crime présentent cette problématique.
    - Penser aussi à des programmes de sécurité et de bien-être communautaires, qui répondent aux besoins des ex-délinquants

Les participants à la discussion sont invités à communiquer les coordonnées d’autres organisations qui pourraient être intéressées à créer des partenariats avec la SP.

**b.** Combler les lacunes auprès des communautés de foi, qui ont besoin de soutien financier pour initier de nouveaux partenariats et pour trouver des locaux adaptés à l’offre de services complémentaires.

**c.** Reconnaître les initiatives, ressources et programmes qui fonctionnent au lieu d’obliger les participants, employés et bénévoles, à changer leur fonctionnement pour maintenir leur financement. Il serait beaucoup plus constructif d’ajouter des améliorations en accord avec les intervenants concernés, qui sont les vrais experts.

Par exemple, la première aumônerie communautaire a été fondée en 1980, à Moncton, NB. Elle jouissait d’une grande renommée à l’international. Elle travaillait en partenariat avec les communautés de foi et contribuait à la réinsertion de plusieurs ex-détenus. Oui, certains bénéficiaires restaient attachés aux intervenants et aux autres ex-détenus qui se rassemblaient sur les lieux de la ressource, mais le taux de récidive était faible et ceux qui restaient attachés étaient ceux qui avaient besoin de plus de soutien.

**d.** Penser à des opportunités de financement réalistes pour les ressources et programmes reliés à des communautés de foi dévouées à l’intégration des ex-délinquants dans la société. Depuis les débuts, les communautés de foi ont fait beaucoup auprès des personnes affectées par le crime et elles sont ouvertes à de nouveaux partenariats. Elles ont toujours travaillé avec les aumôniers carcéraux et les aumôniers communautaires. Investir dans leurs programmes et ressources, s’engager en partenaires, c’est investir dans la sécurité de nos communautés et dans la prévention de la récidive.

**Thème 3: logement**

* Lien entre le logement et la réduction de la récidive:

**a.** Le lien est étroit : un logement adéquat à coût raisonnable est un facteur essentiel de la qualité de vie et s’avère nécessaire pour obtenir un emploi : pas d’adresse et de numéro de téléphone, pas d’emploi!

**b.** Les églises et communautés de foi ont beaucoup à offrir, ce qui peut être réalisé en partenariat avec le gouvernement.

* Obstacles à la recherche d’un logement adéquat :

**a.** La pénurie de logements accessibles;

**b.** Le grand nombre de personnes qui se présentent pour le même logement et le choix du locataire « idéal » par le propriétaire;

**c.** Le coût élevé des logements;

**d.** La mauvaise qualité d’un grand nombre d’immeubles;

**e.** La vétusté et le mauvais entretien de nombreux logements;

**f.** La discrimination pratiquée par les propriétaires, qui demandent des références au futur locataire.

Note : Actuellement, et peut-être pour longtemps, la recherche d’un logement est un défi pour le grand public, pratiquement partout au Canada. Ce défi est encore plus grand pour les personnes retournant dans la communauté, particulièrement celles qui sont libérées sans être passées par une maison de transition.

* Mesures d’atténuation de ces obstacles et facteurs facilitant l’accès à un logement adéquat

1. Fournir à la personne l’information pertinente durant les premiers mois de l’incarcération, bien avant le retour dans la communauté;
2. Accompagner de façon étroite les ex-délinquants durant la ou les deux dernières années de leur incarcération de même que dans les premiers mois de libération : information sur le marché du travail et les besoins de main d’œuvre; aide à répertorier leurs compétences, leurs intérêts, capacités et intérêts de formation;
3. Planifier l’accueil de la communauté et d’éventuels employeurs; obtenir ou aider la personne à obtenir des entrevues auprès d’employeurs ouverts à leurs besoins et désir de leur être utiles;
4. Prévoir l’accès à un hébergement temporaire, au besoin, durant la recherche d’un logement;
5. Encourager la création de centres communautaires intégrant des unités de logement ou l’aménagement de telles unités dans des centres communautaires existants;
6. Créer ou soutenir la création de petits groupes de citoyens dévoués à trouver des logements abordables pour les personnes qui sortent de prison. Par exemple, à Toronto, un groupe obtient des arrangements avec certains concierges d’immeubles et/ou propriétaires de façon à garantir un logement aux personnes qui participent à un programme ou à une démarche de réinsertion. C’est une petite organisation, mais efficace et peu coûteuse pour trouver un logement.

Deux ressources exemplaires sont mentionnées :

- **Friends of Dismas**

- **Restorative Justice Housing Ontario**

* Rôle possible du gouvernement fédéral pour soutenir cette recherche de logement :

**a.** Fournir une aide financière à l’ex-délinquant durant sa recherche d’un logement;

**b.** Encourager des coopératives d’habitation à réserver quelques unités pour des personnes en processus de réinsertion. Ce mode de logement demande à chaque locataire de contribuer à des tâches reliées par exemple à l’entretien de l’édifice et des logements, de même qu’au bien-être des locataires. Ceci permet de réduire le coût des logements et favorise la solidarité et l’entraide chez les locataires.

**c.** Développer des partenariats avec les municipalités et les propriétaires, les sensibiliser à l’importance du logement dans la réinsertion sociale des ex-délinquants. Par exemple, créer des coopératives d’habitation dont les unités sont réservées à des clientèles variées: familles, personnes retraitées, membres de minorités visibles, nouveaux immigrants et personnes en processus de réinsertion sociale dans la communauté. Ce groupe de locataires peut offrir un accueil chaleureux et des liens d’amitié réparateurs.

**d.** Financer ou contribuer au financement d’un programme de rénovation de logements :

* + - Dans plusieurs grandes villes, de tels programmes deviennent nécessaires. Par exemple, à Regina, plusieurs maisons ont été construites dans les années 40, 50, sont très petites, en mauvais état et situées dans des quartiers défavorisés.
    - Quand il y a des conflits, ces personnes à faible revenu ne vont pas se défendre.
    - **Un logement de qualité à prix raisonnable est une des clés du succès de la réintégration**.

**Pour diminuer le risque et offrir des conditions gagnantes pour la personne en processus de réinsertion sociale, il faut tenir compte des facteurs sociaux déterminants pour la santé : un logement adéquat et stable, un revenu régulier et des habitudes de vie saines. On peut ajouter que durant la Covid, la population a manqué de la présence de la famille, des amis, des voisins, des collègues de travail.**

**Ces besoins relationnels ont été réaffirmés comme des besoins essentiels pour tous.**

**Nos personnes vulnérables, comme nos ex-détenus, ont besoin de beaucoup :**

* **un milieu de vie accueillant,**
* **des voisins amicaux qui pratiquent l’entraide,**
* **un logement adéquat à coût abordable**
* **des occasions de rendre service et l’accès à l’entraide**
* **un ou des accompagnateurs s’intéressant à la personne et qui sont en mesure de répondre à ses besoins et de trouver les ressources qui faciliteront son intégration**
* **Un réseau de personnes à qui faire appel au besoin**
* **Un emploi intéressant et bien rémunéré**

**Les besoins divers des personnes affectées par le crime exigent une approche concertée des gouvernements. C’est difficile à créer et à maintenir, mais c’est de ce type de partenariat que les personnes en réinsertion sociale ont besoin.**

**Thèmes 4 et 5: emploi et formation**

* Lien entre l’emploi et la réduction de la récidive:

1. Ce lien est fondamental. L’emploi est un facteur prépondérant dans la réintégration des personnes affectées par le crime. Il ne s’agit pas seulement de trouver des emplois accessibles mais aussi de sensibiliser nos communautés, de mobiliser des leaders et de proposer des emplois dans des milieux de travail sains et accueillants. Un milieu de travail nocif peut décourager même des travailleurs chevronnés. Chez les personnes en voie de se réinsérer, un milieu malsain peut anéantir les efforts de la personne et la plonger dans un profond désespoir.
2. Actuellement, le marché du travail peut se montrer plus ouvert au risque à cause du manque de main d’œuvre. Toutefois, la vérification du dossier judiciaire peut faire des ravages, si les employeurs ne sont pas sensibilisés au fait que plusieurs ex-détenus ont fait un cheminement considérable et sont motivés à se construire une nouvelle vie dans l’honnêteté. Il faudra réviser nos règles et nos façons de balancer les risques et les avantages.

* Obstacles sociaux et reliés au système de justice

1. Le dossier judiciaire : Il faut revoir la façon d`évaluer le dossier judiciaire, en tenant compte du chemin parcouru par la personne et de sa motivation à intégrer un nouveau style de vie;

**b.** Mettre à jour les règles établies en tenant compte aussi du soutien dont la personne continuera de bénéficier durant sa réinsertion sociale;

**c.** Faciliter l’accès à des incontournables, par exemple un certificat de naissance, un numéro d’assurance sociale, la carte d’assurance-maladie, l’accès aux services en santé physique et mentale, aux traitements des dépendances, à l’assurance-chômage;

1. Permettre aux personnes détenues de se tenir à jour en informatique et en technologies de l’information, sans négliger la sécurité de tous. D’autres pays le font;

* Comment l’accès à l’emploi influence la récidive:

**a.** L’accès à l’emploi est un facteur crucial pour la réussite de la réintégration;

**b.** Un milieu de vie accueillant et bienveillant contribue au degré de satisfaction chez tous les travailleurs, et encore plus chez la personne nouvellement libérée;

**c.** Un emploi satisfaisant contribue à l’estime de soi, aidera la personne à croire en elle-même et à l’utilité de son travail pour la société;

**e.** Une équipe de travail adéquate entraîne un sentiment d’appartenance à l’entreprise;

**f.** Occuper un emploi permet d’établir des relations positives avec des collègues, à développer des amitiés;

**g.** Un emploi permet de valider ses capacités, de développer ses talents, d’améliorer ses compétences, de grimper les échelons, de découvrir de nouveaux intérêts, d’apprendre chaque jour;

**h.** Un milieu de travail sain encourage le soutien des recrues par les anciens, stimule l’entraide entre les employés sur le lieu de travail, et souvent à l’extérieur: co-voiturage, contribution à une cause dans laquelle l’entreprise s’est engagée, etc.

* Obstacles à la recherche d’emploi :

**a.** L’image négative d’elle-même que la personne ex-détenue entretient, son manque de confiance en elle-même et dans les autres;

**b.** Les préjugés tenaces envers les ex-délinquants dans la société de même que les craintes qui y sont reliées;

**c.** Le manque d’employeurs prêts à prendre le risque d’embaucher un ex-détenu;

**d.** Le manque de formation et/ou d’éducation de la personne pour des emplois bien rémunérés;

**e.** La méconnaissance des compétences informatiques requises dans une grande variété d’emplois;

**f.** Le roulement de personnel dans beaucoup de milieux d’emploi, qui entraîne un travail de formation répétitif assumé chaque fois par les mêmes employés qualifiés.

* Comment atténuer l’effet de ces obstacles:

1. Offrir à la personne, tôt durant l’incarcération, une formation de préparation à l’emploi, par exemple comment se présenter, comment rédiger un cv, comment exprimer ses objectifs et ses attentes envers des employeurs. Il s’agit aussi de valider ses capacités et ses compétences, de lui donner des occasions de les utiliser et d’expérimenter des succès durant l’incarcération.
2. Rappeler à la personne qu’elle pourra rencontrer des préjugés tenaces et explorer avec elle des moyens de contourner ces préjugés en développant des relations significatives avec des intervenants qui lui font confiance durant son incarcération et en recherchant des ressources de soutien et des personnes bienveillantes lors de ses sorties temporaires.
3. Les expériences positives avec des personnes compréhensives à son égard pourront contrebalancer certains obstacles et soutiendront la personne dans sa recherche d’emploi et d’entreprises ouvertes à sa contribution.
4. Encourager la personne tôt durant son incarcération à participer à des programmes de réadaptation au travail et à s’engager dans des formations susceptibles de lui permettre d’accéder à des emplois intéressants.
5. Le manque de compétences informatiques et technologiques demeure un enjeu important : la sécurité publique pourrait contribuer à résoudre ce problème majeur en partenariat avec le Service correctionnel.
6. Organiser des stages durant l’incarcération chez des employeurs responsables, intéressés à contribuer à la réinsertion de personnes affectées par le crime. De tels succès vécus durant l’incarcération permettraient de construire une relation de confiance avec un employeur et une équipe de travail et d’aboutir à l’embauche dès la sortie dans la communauté. La recherche d’un logement pourrait être d’autant facilitée, grâce à un revenu assuré dès le début de la réinsertion sociale.
7. Sensibiliser des employeurs à l’intégration d’ex-délinquants et développer des partenariats avec leurs entreprises afin de les accompagner dans ces nouvelles expériences.
8. Le gouvernement devrait donner l’exemple en embauchant des ex-détenus dont le risque de récidive est faible et soutenir ces personnes dans leur processus de retour au travail.
9. Favoriser la création de groupes d’employeurs disposés à s’entraider pour l’intégration de ces nouveaux employés et pour accompagner leurs équipes dans l’accueil et le parrainage de personnes qui veulent sortir de la délinquance et se bâtir une vie honnête et productive.
10. Soutenir la personne et l’encourager à devenir un employé apprécié, que l’employeur voudra retenir. De même, soutenir les employeurs dans leur contribution à réinsérer sur le marché du travail des personnes motivées à se faire une place en société.

**Thème 6 : Santé**

**Thème 7 : Réseau de soutien positif**

* Ce sujet a été abordé dans les thèmes précédents. Il est ressorti que le réseau de soutien relationnel est un facteur très important dans la réinsertion sociale et dans la prévention de la récidive.
* En ce qui concerne le mentorat, l’effet positif sur la personne est plus prononcé quand le mentor est un pair, c’est-à-dire un ex-délinquant.
* Parmi les enseignements notables, on a observé que le mentorat doit être commencé six à douze mois avant la fin de l’incarcération, afin que la personne sache que des personnes seront présentes à ses côtés après sa libération.
* Cet accompagnement doit demeurer présent durant six à douze ans et même plus: aussi longtemps que la personne en ressent le besoin.
* Pour les personnes ayant purgé une longue sentence, ce réseau de soutien est encore plus important; le fait de savoir que des membres de leur famille ou d’autres intervenants seront présents pour eux à leur sortie fait toute la différence.
* Il est crucial de faire tomber les barrières institutionnelles qui nuisent à une concertation avec la communauté : il faut reconnaitre la valeur de la contribution des bénévoles et des ressources du milieu pour les ex-délinquants.

Ces initiatives locales doivent bénéficier d’un financement plus adéquat de façon continue, alors même qu’on annonce la fin de celui-ci en 2022 pour plusieurs de ces ressources.

À la fin de cette conversation, il a été mentionné que certaines idées recueillies à cette occasion ont aussi été apportées par d’autres groupes consultés.

Propos résumés par Louise Blain, représentante des catholiques du Québec au CIA, nommée par la Conférence des évêques catholiques du Canada.

Novembre 2022